

Regards sur

Anjou

Février 2018 / Volume 45, numéro 1

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

RETOUR SUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT



Bien que chaque année nous nous préparions à son arrivée, la saison hivernale en a surpris plus d'un cette fois-ci en commençant rondement. Nous sommes à peine à la moitié de l'hiver que nous avons déjà vu en alternance toutes les facettes de la saison froide : chutes de neige abondantes, froid extrême, redoux, poudrierie, pluie verglaçante et grésil. Cet enchaînement de conditions changeantes difficiles rend les opérations de déneigement des rues et des trottoirs plus complexes qu'à l'habitude.

En temps normal, pour atteindre une efficacité maximale dans les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement, nous avons besoin de 80 camions. La Ville centre ne met à notre disposition que 50 à 60 véhicules pour effectuer ce travail. Ce manque d'équipement et de main-d'œuvre ralentit par le fait même les opérations, que ce soit pour le déneigement ou pour le chargement de la neige, ce dernier ne s'effectuant désormais qu'à partir de précipitations de 12 à 15 cm.

PRIORITÉ 1

Artères principales et secondaires, rues très étroites, circuits d'autobus prioritaires et voies réservées, entrées d'hôpitaux, rues commerciales d'envergure, débit de circulation élevé.

PRIORITÉ 2

Rues collectrices, commerciales locales, circuits d'autobus, présence d'un débarcadère scolaire.

PRIORITÉ 3

Rues locales, des secteurs résidentiels et industriels, à faible débit de circulation.

Il faut également rappeler que le déneigement du territoire d'Anjou n'est plus sous la responsabilité de l'arrondissement, mais dépend de la Ville de Montréal depuis 2015. Par conséquent, c'est la Ville centre qui décide, aussi bien pour le déneigement que pour le chargement de la neige, quels sont les itinéraires et à quels moments les différentes opérations se déroulent. De plus, la Ville centre attribue une priorité, qui va de 1 à 3, à chacune des rues de l'agglomération. Nous n'avons donc aucun contrôle sur les décisions prises à cet égard, ce qui nous place dans une position d'attente, loin de nos méthodes proactives en la matière.

Soyez assurés que la direction de l'arrondissement est à pied d'œuvre pour faire en sorte d'obtenir le meilleur service de déneigement possible pour l'ensemble des Angevins et des Angevines. Nous vous rappelons qu'il est important de respecter la signalisation et la réglementation afin de ne pas ralentir davantage les opérations de déneigement, mais aussi d'éviter les désagréments d'une amende et d'avoir à chercher votre véhicule dans les rues avoisinantes. Notez également que des négociations se tiennent avec la Ville centre afin qu'elle redonne la gestion des opérations de déneigement aux arrondissements.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017 (bureau)

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Du fait des travaux pour rendre le bâtiment de la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite, la prochaine séance se tiendra le **mardi 6 février, à 19 h, au Centre communautaire d'Anjou** situé au 7800, boulevard Métropolitain Est. Quant à la séance du 6 mars, nous vous invitons à surveiller le site Internet de l'arrondissement afin de vérifier où elle se tiendra.

Renseignements : 514 493-8004.

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 765 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2018 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

OFFRES D'EMPOI D'ÉTÉ 2018



TRAVAILLER POUR L'ARRONDISSEMENT

Équipe horticulture 2016

Les offres d'emploi de l'arrondissement d'Anjou pour l'été seront publiées sur le site Internet de la Ville de Montréal, du 23 février au 5 mars inclusivement. Pour postuler, il suffit de remplir la demande d'emploi en ligne à ville.montreal.qc.ca/emploi.

EMPLOIS DISPONIBLES

EMPLOIS À STATUT AUXILIAIRE

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- Aide-animateur grade 1 (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Animateur – clientèle à besoins particuliers (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Instructeur de tennis



EMPLOIS À STATUT ÉTUDIANT

Pour postuler à ce type d'emplois, le candidat doit suivre une formation à temps plein reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (joindre une preuve de fréquentation scolaire – Hiver 2018) et fournir une preuve de retour aux études en septembre 2018. La priorité est donnée aux candidats embauchés les années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable.

Direction des travaux publics

- Journalier – Embellissement
- Journalier – Gardien de parc

Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

- Commis – Archives
- Commis – Accueil (ou bureau Accès Anjou)

Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

- Commis – Contrôle d'occupation

PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES 2018

PREMIER VERSEMENT, DATE LIMITE : 1^{ER} MARS

Vous devez effectuer le premier versement au plus tard le jeudi 1^{er} mars. Pour le second versement, la date limite de paiement est le vendredi 1^{er} juin. Tout retard occasionne des frais d'intérêt. Si le montant est inférieur à 300 \$, un seul paiement est exigé pour le 1^{er} mars.

Modalités de paiement

PAR LA POSTE

Vous pouvez faire parvenir votre paiement par chèque personnel ou certifié, par mandat postal ou bancaire en prévoyant toutefois un délai de livraison suffisant. Joignez à votre paiement la partie supérieure détachable du compte ou inscrivez le numéro de référence du compte de taxes au recto du chèque ou du mandat.

DANS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Rendez-vous au comptoir ou au guichet automatique pour faire votre paiement. Il faut prévoir au moins deux jours ouvrables pour la transmission du paiement.

PAIEMENT PAR INTERNET

À partir du site Internet de la plupart des institutions financières, vous pouvez effectuer le paiement de vos taxes rapidement, d'une façon pratique et sécuritaire.

EN PERSONNE

Nous vous accueillons à la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, pour tout paiement en argent comptant (maximum 500 \$), par chèque personnel ou certifié ou encore par carte de débit.



Information en ligne

Vous pouvez consulter en ligne votre avis d'imposition à servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/ictl/recherche.do

RELÂCHE SCOLAIRE

DU LUNDI 5 MARS AU VENDREDI 9 MARS

UNE FOULE D'ACTIVITÉS POUR S'AMUSER, BOUGER ET SE DIVERTIR DURANT LE CONGÉ SCOLAIRE



BAIN LIBRE POUR TOUS!

Du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h, au complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou – 8205, rue Fonteneau.

Gratuit avec la carte de citoyen d'Anjou.

- Pour les adultes sans carte : **2,50 \$**
- Pour les jeunes âgés de moins de 18 ans sans carte : **1 \$**

Les enfants âgés de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte. Le port du bonnet de bain et la douche avant la baignade sont obligatoires. Apportez votre cadenas.

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Ciné-Biblio

C'est un rendez-vous à ne pas manquer! Tous les jours, à 10 h 30 et à 13 h 30, deux projections du film à la salle d'animation de la bibliothèque. Mais soufflé offert gratuitement!

Festival Montréal Joue

Tous les jours, à 14 h, différentes activités pour les tout-petits et les enfants âgés de 8 ans et plus. Certaines activités sur inscription seulement, surveillez la programmation.



PATINAGE LIBRE POUR TOUS!

À L'INTÉRIEUR

Du lundi au vendredi, de 14 h à 16 h, à l'aréna Chaumont – 8750, avenue de Chaumont.

Gratuit avec la carte de citoyen d'Anjou.

- Pour les adultes sans carte : **2,50 \$**
- Pour les jeunes âgés de moins de 18 ans sans carte : **1 \$**

Les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

Renseignements : 514 493-8256

EN PLEIN AIR

Patinoires extérieures, de midi à 22 h, si la température le permet. **Gratuit.**

Parc des Roseraies

7070, avenue de la Nantaise – 514 493-8226

Parc Lucie-Bruneau (avec anneau)

7051, avenue de l'Alsace – 514 493-8224

Parc Roger-Rousseau

7501, avenue Rondeau – 514 235-4850

Parc de Spalding

7901, avenue de Spalding – 514 771-0626

Parc de Talcy (avec sentier)

8151, avenue de Talcy – 514 493-8231

Des pavillons chauffés sont aménagés dans tous les sites et une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture.

SPECTACLES – CONCERTS – FILMS

LUNDI 5 MARS, À 11 H

Pierre et le loup

Lieu : Agora de l'école secondaire d'Anjou

Durée : 55 minutes (pour les enfants âgés de 6 à 12 ans)

Dans une ambiance teintée d'humour, les jeunes découvrent les secrets d'instruments à vent tonitrueux qui font revivre ce conte musical bien connu. Les enfants seront séduits à coup sûr!

Le courageux Pierre, Hubert le grand-père, Carlos le chat, Édouard le canard, Julie la pie et le fameux méchant loup reprennent vie. En forêt, au rythme des cuivres, retentit alors la quête de Pierre, ce petit garçon charmant qui n'a peur de rien. En compagnie de ses amis, avec assurance et un soupçon d'audace, il tentera de capturer le loup et de devenir, à sa façon, un être fort et brave.

SAMEDI 10 MARS, À 11 H

Rythmo-Rigolo

Lieu : Centre communautaire d'Anjou

Durée : 40 minutes (pour les enfants âgés de 3 à 7 ans)

Les instruments à percussion représentent un monde fascinant et produisent des sons qui font rire et des rythmes qui font danser. Les enfants comprennent que même leur corps est un instrument de musique. Ils sont initiés à cinq façons de produire un son : frapper, gratter, secouer, frotter, entrechoquer. Jouer des percussions, c'est vraiment rigolo! Tout le monde peut jouer. Mais, attention, avec Marton et Bruno, il faut garder le tempo!

Pour les deux spectacles, laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou ou à la bibliothèque du Haut-Anjou.



Renseignements : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
514 493-8200 (jour) et 514 493-8222 • ville.montreal.qc.ca/anjou

ACTIVITÉS LIBRES

BILLARD, BOCCE ET PÉTANQUE

Pour vous divertir entre amis ou en famille, profitez du boulodrome du Centre communautaire d'Anjou. Les enfants âgés de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. La carte de citoyen d'Anjou est requise, sinon des frais de 1 \$/enfant et de 2,50 \$/adulte seront exigés. Quelques équipements destinés à ces activités sont disponibles au comptoir d'accueil.

POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 8 ANS ET PLUS :

Samedi et dimanche, de 10 h à 17 h

POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 14 ANS ET PLUS :

Lundi, mercredi et vendredi, de 18 h à 22 h
Mardi, de 19 h à 22 h • Jeudi, de 10 h à 22 h

Renseignements : 514 493-8222

PATINAGE LIBRE POUR TOUS!

ARÉNA CHAUMONT

Lundi, de 16 h à 17 h 30 – Vendredi, de 15 h à 16 h 30
Samedi, de 20 h à 21 h – Dimanche, de 16 h à 18 h

Adultes : Samedi, de 21 h à 21 h 30

Aînés (50 ans et plus) :

Lundi, de 15 h à 16 h – Vendredi, de 14 h à 15 h

Coûts : Moins de 18 ans : gratuit avec carte de citoyen d'Anjou, 1 \$ sans carte

18 ans et plus : gratuit avec carte de citoyen d'Anjou, 2,50 \$ sans carte

Les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

Renseignements : 514 493-8256



Parc de Spalding

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Quoi de mieux que prendre un grand bol d'air frais en faisant de l'exercice? Les patinoires aménagées dans les parcs de l'arrondissement n'attendent que vous, si la température le permet. **Gratuit.**

Lundi au jeudi, de 16 h à 22 h – Vendredi, de 16 h à 22 h 30
Samedi, de 10 h 30 à 22 h 30 – Dimanche, de 10 h 30 à 22 h

NOTE : Les adresses des parcs avec patinoire figurent dans la section ci-dessus.

DÉNEIGEMENT



LE DÉPÔT À NEIGE

Le dépôt à neige Ray-Lawson est le plus gros lieu d'entreposage de la neige en surface à Montréal. Il reçoit en moyenne 1,6 million de mètres cubes de neige par année. Le site est équipé de deux guérites. En période de pointe, on peut y voir défiler plus de 250 camions par heure, en provenance des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

De plus, une partie de la neige provenant du déneigement des autoroutes par le ministère des Transports et des stationnements, qui est ramassée par des entrepreneurs privés, arrive également au dépôt à neige Ray-Lawson.

Le site est également entièrement informatisé. La Ville de Montréal connaît ainsi en temps réel la quantité et la provenance de la neige transportée vers le site depuis 2015. Les données recueillies permettent d'analyser et d'optimiser les opérations de chargement de la neige.



Où placer vos divers contenants pour la collecte ?

Pour faciliter les opérations de déneigement, vous devez placer les contenants et les bacs destinés aux collectes des matières résiduelles **sur votre terrain**, et non sur le trottoir, dans la rue ou sur le banc de neige.

GEL DES CONDUITES D'EAU



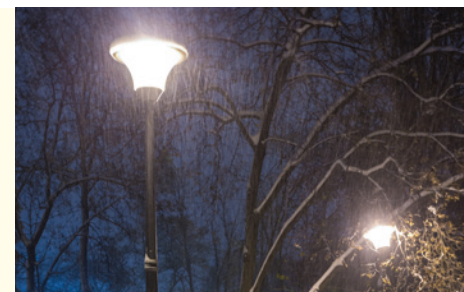
6 GESTES DE PRÉVENTION

Par grands froids, il arrive que l'entrée d'eau qui alimente un immeuble gèle. Voici quelques gestes qui peuvent contribuer à prévenir ce fâcheux désagrément.

1. Localisez votre entrée d'eau et dégagez son accès.
2. Assurez-vous que la température ambiante autour de l'entrée d'eau est d'au moins 10 °C.
3. Isolez les tuyaux qui risquent le plus de geler, en particulier près des murs extérieurs et dans les vides sanitaires, le grenier et le garage. Vous pouvez utiliser des protections en mousse conçues pour les tuyaux.
4. Scellez les fuites d'air de votre maison et du garage pour empêcher l'air extérieur d'entrer.
5. Vérifiez les fuites autour des fenêtres, des portes, du câblage électrique et du boyau de ventilation de la sècheuse.
6. Dévissez les tuyaux d'arrosage extérieur, coupez l'alimentation en eau à l'extérieur et drainez les robinets avant le premier gel.

Lors de très grands froids, gardez les portes des armoires de cuisine et de salle de bains ouvertes afin de permettre à l'air chaud de circuler autour de la plomberie.

L'ÉCLAIRAGE À DEL, UN CHOIX LUMINEUX



La mise à niveau de l'éclairage de rue à diode électroluminescente (DEL) commencera dans l'arrondissement d'Anjou au cours du mois de février. Au total, 3 668 nouveaux luminaires y seront progressivement installés. Les citoyens profiteront ainsi d'un éclairage amélioré, uniforme et à la fine pointe de la technologie.

Le remplacement des luminaires se réalisera à l'aide d'un camion-nacelle et occasionnera des entraves de courte durée dans les rues.

La Ville de Montréal compte au total 132 000 luminaires de rue sur son territoire. D'ici cinq ans, l'ensemble du réseau sera converti à la technologie DEL (à 3 000 °K). La première année, les grandes artères seront modernisées en priorité. Ce projet d'envergure diminuera la consommation énergétique de plus de 35 % et générera des économies d'entretien de 55 %, tandis que la pollution lumineuse sera réduite grâce à une meilleure orientation du faisceau lumineux.

En parallèle aux travaux de conversion à la technologie DEL, la Ville intégrera un système de gestion intelligent qui permettra de contrôler à distance et en temps réel l'ensemble des luminaires de rue.

➔ Pour plus d'information ou pour suivre l'évolution des changements de luminaires sur le territoire de la Ville, consultez la page ville.montreal.qc.ca/del.

RAPPEL IMPORTANT



PERMIS ANIMALIER

Le permis animalier est obligatoire pour tous les propriétaires d'animaux de compagnie, conformément au règlement émis par la Ville de Montréal en 2016. Il est important de vérifier la validité du permis de votre animal, sachant que sa durée est d'une année complète. Le renouvellement se fait donc à la date anniversaire, au bureau Accès Anjou.

Toute personne qui contrevient au règlement est passible d'une amende. Pour obtenir plus d'information, consultez le site de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca/animaux/reglementation.

TARIFS 2018

Permis pour un chien		Permis pour un chat	
Stérilisé	27 \$	Stérilisé	12 \$
Non stérilisé	62 \$	Non stérilisé	32 \$
Remplacement d'un médaillon		10 \$	
Réduction pour permis ordinaire si animal micropucé		7 \$	
Frais supplémentaires pour enregistrement tardif		10 \$	
Affiche annonçant la présence d'un chien à risque		10 \$	
Permis spéciaux			
3 chiens : 50 \$		Promeneur : 100 \$	Chien à risque : 150 \$
Gratuité			
<ul style="list-style-type: none"> • Chien d'assistance pour personne avec un handicap • Premier permis pour un animal adopté en refuge (dans les 15 jours suivant l'adoption) 			

PERMIS ET RÉGLEMENTATION



PROJETS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE

MODALITÉS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS (PIIA*)

PIIA préalable

En vertu du Règlement sur les PIIA (RCA 45), la délivrance d'un permis de construction ou de rénovation pour certains projets est soumise à une approbation préalable. Dans ce cas, le projet devra être conforme au Règlement concernant le zonage (RCA 40) et, en plus, sera évalué en fonction d'objectifs et de critères, notamment pour son apparence et son intégration architecturale au milieu environnant. De ce fait, certains secteurs ou certaines catégories de projets doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative. C'est le cas, par exemple, lors d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou de la modification extérieure de la façade principale d'un bâtiment dans plusieurs secteurs. À noter que la plupart des projets d'installation d'enseignes y sont soumis.

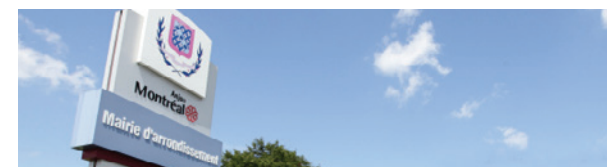
Délais d'obtention

Les projets assujettis au Règlement sur les PIIA doivent d'abord être présentés au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et faire l'objet d'une recommandation. Les dossiers sont ensuite présentés au conseil d'arrondissement, sauf exception, pour acceptation ou refus. Il est important de vous informer au comptoir d'accueil des permis, car plusieurs documents sont requis pour ces demandes et **les démarches d'obtention du permis peuvent prendre plusieurs mois.**

Si vous prévoyez des travaux de rénovation pour la période estivale, nous vous invitons à communiquer avec nous immédiatement afin de vous assurer d'obtenir votre permis au moment souhaité.

Renseignements :
7171, rue Bombardier (2^e étage), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 • 514 493-5115

* PIIA : plan d'implantation et d'intégration architecturale.



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 3 FÉVRIER

• DE 9 H À MIDI
Richard Leblanc
Conseiller
d'arrondissement,
district Est



SAMEDI 17 FÉVRIER

• DE 9 H À MIDI
Andrée Hénault
Conseillère de la Ville
pour l'arrondissement
d'Anjou



SAMEDI 3 MARS

• DE 9 H À MIDI
Kristine Marsolais
Conseillère
d'arrondissement,
district Centre



ACTIVITÉS CULTURELLES

SOIRÉES-CONCERTS



Terres éloignées

Église Jean XXIII

Judi 22 février, 19 h 30

Coût : 10 \$

Une odyssée musicale riche en émotions présentée par la violoniste et compositrice Vanessa Marcoux et la pianiste Marie-Christine Poirier. Les deux artistes unissent leurs talents afin d'offrir un magnifique répertoire de mélodies classiques, de compositions originales, d'improvisation et de musiques traditionnelles – klezmer et tango.

SPECTACLES JEUNE PUBLIC



Théâtre de marionnettes La Simagrée Un mystérieux colis

Centre communautaire d'Anjou

Samedi 17 février, 11 h

Gratuit (laissez-passer) – Pour les enfants âgés de 3 à 8 ans

Pendant les vacances chez grand-maman, Fricadelle et son cousin Rosario trouvent un mystérieux colis. Que contient-il? À qui est-il destiné? La curiosité des enfants les entraîne dans de multiples rencontres et aventures étonnantes. Et si les choses les plus importantes ne se cachent pas forcément à l'intérieur d'une boîte...



Fredo le magicien Recto verso

Centre communautaire d'Anjou

Vendredi 23 février, 19 h

Gratuit (laissez-passer) – Pour les enfants âgés de 6 ans et plus

Ne vous fiez pas aux apparences. Un Fredo pourrait très bien en cacher un autre! Dans un univers en trompe l'œil où les objets virevoltent, prennent vie et se métamorphosent, Fredo le magicien part à la rencontre de Fredo l'être humain. À moins que ce ne soit le contraire? Le visible deviendra invisible, le réel se transformera en irréel.



Billets et laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets et laissez-passer seront disponibles à l'entrée.



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Lorsque vous lui lisez un livre, laissez votre enfant tourner les pages lui-même.

Tout commence...



par quelques lettres!



UNE BIBLIOTHÈQUE REVAMPÉE

Le vendredi 12 janvier se tenait l'inauguration des nouveaux aménagements de la bibliothèque Jean-Corbeil, à laquelle ont assisté M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de la Ville, Mme Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, district Centre, ainsi que Mme Lynne Shand, conseillère d'arrondissement, district Ouest.

La bibliothèque a subi une véritable cure de rajeunissement. Le changement du revêtement de sol et la peinture de l'ensemble de la bibliothèque ont apporté un vent de fraîcheur à ce lieu tant apprécié des Angevins. Les visiteurs pourront également admirer la grande murale originale ainsi qu'apprécier l'amélioration de certaines installations, dont la section informatique qui est désormais accessible universellement.

La réalisation de ces transformations fait suite à un investissement de 555 000 \$ de l'arrondissement d'Anjou. Ces nouveaux aménagements viennent améliorer la qualité de vie des Angevins qui pourront bouquiner, étudier ou encore assister à l'une des nombreuses activités ou formations offertes par la bibliothèque dans un décor dynamique, actuel et vivant.

ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

ACTIVITÉS POUR LES ADULTES

Heure du conte et bricolage

Bibliothèque Jean-Corbeil

Tous les samedis, à 10 h, du **24 février au 12 mai** (relâche les 31 mars et 28 avril)

Pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et leurs parents

L'heure du conte revient cet hiver. De nouvelles histoires à découvrir chaque samedi suivies d'un bricolage. Venez une, deux ou chaque fois, vous serez les bienvenus.



Fous de brico !

Bibliothèque Jean-Corbeil : **samedi 3 février, 14 h**

Bibliothèque du Haut-Anjou : **mercredi 14 février, 15 h 30**

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus (les plus jeunes accompagnés d'un parent sont les bienvenus).

Écrivez des mots d'amour !

Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 10 février, de 12 h à 16 h

Envie d'écrire des mots d'amour pour la Saint-Valentin ? Des bénévoles des ateliers Mots à Mots du SAC Anjou vous aideront à trouver le mot juste. Tout le matériel est fourni.

Les neurones atomiques

Voiture à air

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 25 février, 14 h

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Un atelier scientifique qui vous permet d'effectuer un maximum de manipulations pour comprendre différents phénomènes tout en vous amusant follement. **Inscription obligatoire** à partir du 3 février.

Festival Montréal Joue

Les bibliothèques d'Anjou sont fières de participer à la sixième édition du Festival qui se déroule du 24 février au 11 mars.

Bibliothèque Jean-Corbeil

Du 24 février au 11 mars

Défis ludiques. Venez nous aider à faire performer la bibliothèque Jean-Corbeil dans un concours interbibliothèques : chaque jour, un nouveau défi vous sera lancé.

Du 26 février au 1^{er} mars, de 15 h 30 à 17 h

Découverte de nouveaux jeux de société : pour la première semaine du Festival, nos nouveaux jeux seront mis en vedette dans la section des jeunes. Venez les essayer après l'école.

Samedi 3 mars

Blitz de défis ludiques (pour tous). Présentez-vous entre 13 h et 16 h au bureau de référence pour connaître votre défi.



Rencontres découvertes

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Courtes pièces de théâtre pour aînés

Jeudi 8 février, 14 h

Quatre saynètes seront présentées sur les thèmes du permis de conduire, des aidants naturels, de la sextorsion et de la nécessité d'avoir ses papiers en règle. Des intervenants de divers milieux seront sur place pour vous sensibiliser à ces réalités vécues par certains aînés.

Atelier sur les accords mets-vins

Jeudi 22 février, 18 h 30

Présenté par Martin Lamoureux

Attention, épicuriens, la quête du plaisir est accessible à tous ! Nous n'avons pas besoin de dépenser des fortunes pour goûter aux plaisirs de la table. Nous verrons comment créer une harmonie entre les vins et les mets appropriés. Dégustation mets-vins à la clé pour le prouver ! **Inscription requise**, en cours.

Musclez vos méninges

Bibliothèque Jean-Corbeil

Les mercredis, de 10 h à 12 h, du 14 mars au 16 mai

Envie de muscler votre cerveau dans une atmosphère détendue ? À la recherche d'une activité sociale, informative et amusante ? Les ateliers *Musclez vos méninges* sont pour vous. Ces rencontres combinent des trucs, des activités et des conversations pour garder vos neurones en santé. **Inscription obligatoire** à partir du 14 février.

Formations aux outils numériques

Ces formations ont pour objectif de vous outiller et de vous rendre autonome afin que vous puissiez accéder aux nombreuses possibilités issues de la place grandissante d'Internet dans nos vies.



Inscription requise. Les inscriptions débutent le 26 février, à midi. Pour vous inscrire, présentez-vous en personne au bureau de la référence le 26 février à midi avec votre carte de citoyen d'Anjou. S'il reste des places, nous prendrons ensuite les inscriptions par téléphone.

Pour plus de détails, communiquez avec votre bibliothécaire de référence au 514 493-8268.

• PROGRAMME HIVER 2018

1. Initiation à Internet 1
2. Initiation à Internet 2 (préalable : Internet 1)
3. iPad introduction (préalable : disposer d'un iPad initialisé)
4. iPad intermédiaire (préalable : disposer d'un iPad initialisé)
5. Tablette Android introduction (préalable : disposer d'une tablette Android initialisée)
6. Tablette Android intermédiaire (préalable : disposer d'une tablette Android initialisée)
7. Le livre numérique et les ressources en ligne
8. Initiation à Facebook
9. Initiation à Word